Image not found or type unknown

L'enfant hors mariage qui peut héritage ?

Par **Mikefranc42**, le **20/11/2011** à **15:47**

Bonjour! J'ai un garçon qui je paie pension alimentaire après passe l'. Établissement juridique filiation par sa mère. Et je voulais savoir Es ce qu'il peut héritage ce que j'en ai avec ma femme actuel et partager même droit héritage avec ses demi soeur quand je décèderai ? Merci d'avance

Par **Claralea**, le **20/11/2011** à **16:03**

Bonjour, cet enfant est un heritier reservataire au meme titre que vos autres enfants, c'est à dire qu'il aura la meme part d'heritage.

Si vous avez un bien immobilier seul ou en commun avec votre femme, vous pouvez faire une donation au dernier vivant devant notaire afin que votre femme puisse jouir de la maison et de tous vos autres bien jusqu'à son deces

Par contre, cet enfant n'est pas heritier de votre femme, uniquement de votre part dans la succession

Concernant vos biens, vous pouvez aussi faire un testament, demandant que la quotité disponible soit repartie entre vos enfants issus de votre mariage

Pour 3 enfants et plus, la quotité disponible est de 25% de la succession, les 75% sont les parts reservataires qui seront reparties entre TOUS vos enfants

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés